

Conseil régional du district de Nyon
10, rue du Marché — 1260 Nyon
Téléphone 022 361 23 24 — Fax 022 361 23 02
www.regionyon.ch

| |
|----------------------|
| Arzier-le-Muids |
| Arnex-sur-Nyon |
| Borex |
| Bassins |
| Begnins |
| Bogis-Bossey |
| Bursinel |
| Bursins |
| Burtigny |
| Chavannes-de-Bogis |
| Chavannes-des-Bois |
| Chésérax |
| Coinsins |
| Commugny |
| Coppet |
| Crans-près-Céligny |
| Crassier |
| Duillier |
| Dully |
| Essertines-sur-Rolle |
| Eysins |
| Founex |
| Genolier |
| Gilly |
| Gingins |
| Givrins |
| Gland |
| Grens |
| La Rippe |
| Le Vaud |
| Longirod |
| Luins |
| Marchissy |
| Mies |
| Mont-sur-Rolle |
| Nyon |
| Perroy |
| Prangins |
| Rolle |
| Saint-Cergue |
| Saint-George |
| Signy-Avenex |
| Tannay |
| Tartegnin |
| Trélex |
| Vich |
| Vinzel |



O régionyon

Papier 100% recyclé

régionyon

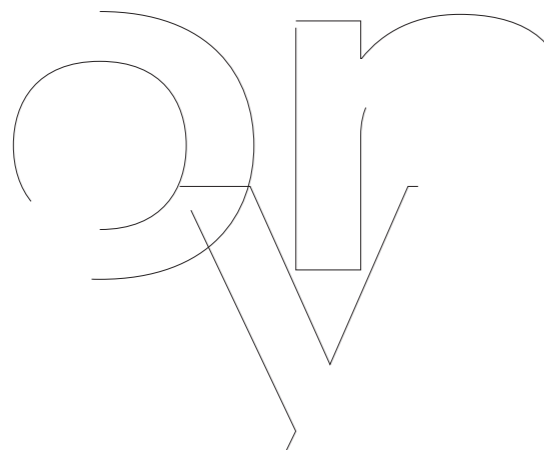
TRAVAILLER ENSEMBLE
ET AUTREMENT
PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL
DU DISTRICT DE NYON – VOLET STRATÉGIQUE

QU'EST-CE QUE LE PDRN?

Le Plan directeur régional du district de Nyon – PDRN – est une vision d'avenir qui réunit les 47 communes. Quelle qualité de vie souhaitons-nous pour 2030? Comment faire cohabiter nos différents types de comportements dans un espace non extensible? Comment parvenir à un bon équilibre entre paysages naturels et activités humaines? Le PDRN propose un cadre et des pistes d'action.

UN DISTRICT, DES PRESSIONS, DES ATOUTS

- Croissance de la population, surtout pendulaire
- Dispersion et pénurie de l'habitat, hausse des prix
- Explosion de la mobilité individuelle motorisée
- Richesse culturelle et patrimoniale, attractivité du territoire
- Economie diversifiée
- Proximité des agglomérations et de leurs services



ÉVOLUTION SOLIDAIRE

Le district repose sur un équilibre entre ville et campagne. Mais cette complémentarité précaire ne pourra se consolider qu'avec une vision partagée du développement. Les centres villageois et les centres urbains doivent chacun trouver un dynamisme qui leur est propre et construire des relations d'interdépendance durables.

DÉFINITIONS

PDCom: le Plan directeur communal détermine les objectifs d'aménagement de la commune. Il tient compte des options cantonales et régionales. Il est validé par l'organe délibérant communal et par le Conseil d'Etat.

PDRN: le Plan directeur régional du district de Nyon donne des objectifs d'aménagement pour la région et coordonne l'organisation du territoire entre communes. La consultation publique permet à la population de transmettre ses remarques. Les Conseils communaux et généraux, puis le Conseil d'Etat, le valident. Le PDRN comprend deux documents: le **volet stratégique**, qui peut être révisé durant les quinze ans de sa validité; et le **volet opérationnel** qui en découle, mis à jour tous les cinq ans, temps d'une législature.

Le PDRN s'inscrit dans les objectifs d'autres instruments, à différentes échelles.

PDCn: le Plan directeur cantonal détermine les objectifs d'aménagement pour le canton. Le Grand Conseil, puis le Conseil fédéral le valident. En l'absence de PDRN, ce document régit l'aménagement des communes.

PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE: il s'agit d'une charte, d'un instrument de gestion de l'aménagement d'un bassin de vie transfrontalier, signé par ses 18 partenaires genevois, vaudois et français.

TROIS GRANDS PRINCIPES

Pour que «développement» ne rime pas avec «inconfort», le PDRN énonce trois principes complémentaires: préserver et valoriser la nature dans sa diversité tant écologique que culturelle; concentrer les activités humaines; favoriser les transports publics. Des projets concrets découlent de ces trois axes.

LA NATURE

Ecologique, culturelle et économique: ce sont ces trois dimensions du paysage que le PDRN vise à dynamiser. Par exemple, la restauration des couloirs naturels profite à la faune et à la flore; la préservation des lieux façonnés par les savoir-faire de l'homme garantit la beauté du paysage; et valoriser les ressources naturelles développe les possibilités d'emplois.



DES LIEUX DE VIE

Eviter l'étalement urbain et lutter contre le «gas-pillage du sol» permet de créer de véritables lieux de vie. Le PDRN propose de regrouper espaces publics, logements, transports et activités économiques diversifiées, garantissant des localités agréables à vivre.

LE TRANSPORT

Le PDRN combine des outils de mobilité performants: davantage de bus, plus de trains, une amélioration de la mobilité douce. Une palette de moyens de transport se tisse en réseau dans le district, conditionnant ainsi l'urbanisation.

OÙ EN EST-ON?

— **Printemps 2010:** consultation formelle des 47 communes

— **Automne 2010:** consultation publique

— **Hiver 2010-2011:** décision des organes délibérants communaux et du canton de Vaud

— Par la suite, le volet opérationnel du PDRN se construira en rythme avec, entre autres, les politiques du logement, de l'économie ou des loisirs. Des projets concrets en découlent: réorganisation des transports publics, réseau de vélos en libre-service, renforcement de la filière bois, etc.